

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 octobre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Départemental

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DASES 74 G** : Subvention (35 379 euros) et convention avec l'association Carrefour 14 (14<sup>e</sup>).

**Mme Colombe BROSSSEL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental sollicite l'autorisation de signer une convention avec l'association « Carrefour 14 » pour l'attribution d'une subvention d'investissement ;

Sur le rapport présenté par Madame BROSSSEL, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention avec l'association Carrefour 14 pour l'attribution d'une subvention d'investissement destinée à l'aménagement du local de l'association, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35 379 euros est attribuée à l'association Carrefour 14, 15 rue des Mariniers (14<sup>ème</sup>) (n°simpa : 9966, dossier n° : 2016-06874).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 58, chapitre 204, nature 20421, ligne DE 34017, du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2016 et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**